

# Association Tiaré Guidélois



## RENSEIGNEMENTS SÉJOUR MONTAGNE 2027



MERCI DE RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS - 1 PAR PERSONNE.

**A REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS**

**# Toutes ces informations restent confidentielles au sein de l'association !**

NOM & Prénom :

E-mail :

Téléphone mobile :

Adresse :

Code postal / ville :

Date de naissance :

# Information à donner à votre convenance : Personne à prévenir :

Téléphone :

# Pré-inscription dès la validation du séjour : 50€/pers

Nota : l'adhésion 2026 au Tiaré Guidélois est obligatoire pour les participants au séjour.  Adhésion 2026 = 12€/pers

- # Choix de l'hébergement :  Individuelle avec transport (single)  Individuelle sans transport (single)  
 1 grand lit (double)  2 petits lits (Twin) \* (avec transport)  
 Quadruple à usage « triple » avec transport

**Composition de la chambre :**

# **Séjour comprenant** : le transport (selon la formule choisie), la pension complète - vin à table/café compris (du petit déjeuner le dimanche 17 janvier au dîner du samedi 23 janvier, l'assurance annulation « hébergement »), taxe de séjour, cotisation 2027 au Tiaré Guidélois, le dîner lors de l'« aller » et le petit déjeuner du « retour ». HORS : location et forfait matériel, frais de confort .

# **Mode de règlement par virement bancaire uniquement avec votre préinscription de 50€ et adhésion 2026 si demandée** : 1) 250€ pour le 10 septembre 2026 - second acompte le 10 novembre 2026, solde le 10 janvier 2027.

**IBAN : FR76 1600 6410 2176 9064 0831 001 Code BIC (Bank identification code) : SWIFTAGRIFRPP860**

# **Lieu de prise en charge (4 personnes minimum - sous réserve du transporteur) :**

- Guidel (parking de l'Estran)  Brandérion (parking PL de Boul Sapin)  Aurau

# **Composition du dîner le 16 janvier (1 plat avec accompagnement) + 1 dessert) :**

Quart de poulet rôti  Filet de poisson pané sauce tartare

Yaourt vanille et 1/2 brownie  Tarte aux pommes **BOISSON EN SUS**

\*\*\*\*\*

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ & D'APPROBATION SÉJOUR MONTAGNE 2027**

Je soussigné(e) :

déclare par la présente :

- Avoir connaissance et respecter : 1) le règlement intérieur de l'association et celui de l'hébergeur. 2) les conditions de transport, d'hébergement, les modes et délais de paiement, les conditions d'annulation.
- Décharger de toute responsabilité - du samedi 16 janvier 2027 au dimanche 23 janvier 2027- l'association TIARÉ GUIDÉLOIS, et ce, pour le transport aller et retour ainsi que pour toute la durée du séjour au chalet « I.G.E.S.A »
- Renoncer à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association et de ses membres. Ceci concerne en particulier le service « alimentaire & hôtelier » imputable au prestataire ; les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation aux activités de mon libre choix.
- Certifier un état de santé adapté aux conditions du séjour ( les retombées d'une maladie, infection ou autre ne seront pas prises en charge par l'association)
- Autoriser les membres de l'association à prendre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires en cas d'accident survenant sur ma personne pendant mon séjour en leur compagnie.
- M'informer qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile.
- Me porter également garant financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant mon séjour.

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ /20 \_\_\_\_

- Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

MAJ 08/04/26



# Association Tiaré Guidélois

Association n° W561003946 - Siren n° 799 411 632

Siret n° 799 411 632 00018

APE n° 9499Z



**\*\* À CONSERVER \*\***

## INFOS PRATIQUES SÉJOUR MONTAGNE 2026

### **SÉJOUR LIBRE DE TOUTES ACTIVITÉS**

#### ARRIVÉE/DÉPART

MISE À DISPOSITION DES HÉBERGEMENTS LE DIMANCHE 17, EN JOURNÉE (PREMIÈRE PRESTATION LE PETIT DÉJEUNER) JUSQU'AU SAMEDI 23, JOUR DU DÉPART (DERNIÈRE PRESTATION LE DÎNER\*). SUIVANT LES CONDITIONS CLIMATIQUES.

\*SUR RECOMMANDATION DU TRANSPORTEUR, LE DÉPART POURRA ÊTRE AVANCÉ

#### **# RÉCEPTION/ACCUEIL :**

LA RÉCEPTION EST OUVERTE TOUS LES JOURS DE 9H À 12H ET DE 17H À 19H.

#### **# RESTAURATION : PENSION COMPLÈTE—SUR TABLES RÉSERVÉES AU GROUPE— PAS DE PLAT À EMPORTER**

- PETIT DÉJEUNER : 7H30 À 9H30
- DÉJEUNER : 12H15 À 13H15
- DÎNER : 19H15 À 20H15
- A NOTER : LE FORFAIT "BOISSONS AUX REPAS" EST COMPRIS DANS LE SÉJOUR. • BOISSONS : VIN BORDEAUX ROUGE, CÔTES DE PROVENCE ROSÉ OU MUSCADET (1 BOUTEILLE POUR 3) - EAUX MINÉRALES (1 BOUTEILLE POUR 3) BOISSON CHAUDE (1 CAFÉ, THÉ OU INFUSION PAR PERSONNE)

#### **# BON À SAVOIR : ENTRETIEN DES HÉBERGEMENTS**

LE MÉNAGE DE VOTRE CHAMBRE DURANT LE SÉJOUR EST À VOTRE CHARGE (LES MATÉRIELS ET PRODUITS D'ENTRETIEN SONT MIS À VOS DISPOSITION).

#### **LITERIE, LINGE DE TOILETTE ET LINGERIE**

- LA LITERIE EST FOURNIE. LES LITS SONT FAITS À VOTRE ARRIVÉE.
- LE LINGE DE TOILETTE EST FOURNI POUR UNE SEMAINE.
- LINGERIE : 2 LAVERIES (PAYANTES) ÉQUIPÉES DE LAVE-LINGE ET SÈCHE LINGE. FERS ET TABLES À REPASSER.

#### **# TAXE DE SÉJOUR COMPRISE DANS LE SÉJOUR.**

#### **# CONDITIONS D'ANNULATION SANS MOTIF AVÉRÉ :**

- Annulation suite réservation + 90 j : pénalités de 50 €.
- Annulation suite réservation – 90 j : pénalités de 150 €.
- Annulation à moins de 15 jours : pénalités d'un montant équivalent à 50 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à moins de 7 jours : pénalités d'un montant équivalent à 75 % du montant total du séjour + franchise de 50 €.
- Annulation à 48 heures ou moins du jour d'arrivée : frais équivalent au montant total du séjour.

*Bien vouloir adresser votre correspondance à :  
Association « Tiaré Guidélois » - 14 rue Ker-Héol - 56520 GUIDEL*

MAJ 08/04/26